


CONTRIBUTION



SYSDAU
Syndicat mixte en charge de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise

Le Sysdau est le Syndicat qui porte et met en œuvre les orientations du SCoT 2030, Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise. Il agit au cœur de l'aménagement du territoire des 8 Etablissements de Coopération intercommunale (94 communes) qui le composent. Ce document cadre, approuvé en 2014, s'impose aux PLUi/PLU afin de déterminer des règles de cohérence en matière de croissance démographique, d'habitat, de transports, d'économie, de biodiversité et d'environnement, d'infrastructures, ...

De plus, le Sysdau accompagne depuis 2017, les 7 communautés de communes du territoire dans la réalisation de leurs PCAETs avec l'appui de l'ALEC. A ce titre, le Sysdau a pu mesurer l'importance des efforts à fournir pour engager la transition énergétique

Contact
Mme Christine BOST,
Présidente
Quai Armand Lalande
BP 88
33041 BORDEAUX Cedex
05.56.11.06.60
sysdau@sysdau.fr
www.sysdau.fr

Mme Sylvia LABEQUE
Directrice
sylvia.labeque@sysdau.fr

UN PROJET IMPACTANT POUR L'AIRE METROPOLITAINE

Du point de vue de la compatibilité du projet avec les orientations du SCoT

La compatibilité d'un projet avec le SCoT s'analyse à l'aune d'un faisceau d'indicateurs, et ne peut se limiter à la prise en considération d'un seul paramètre.

SOCLE AGRICOLE, NATUREL ET FORESTIER

Le projet, comprenant les installations de production énergétique renouvelable photovoltaïque, les unités de stockage et le Data center, est inclus dans sa totalité dans le zonage que le SCoT qualifie de socle agricole, naturel et forestier (A3).

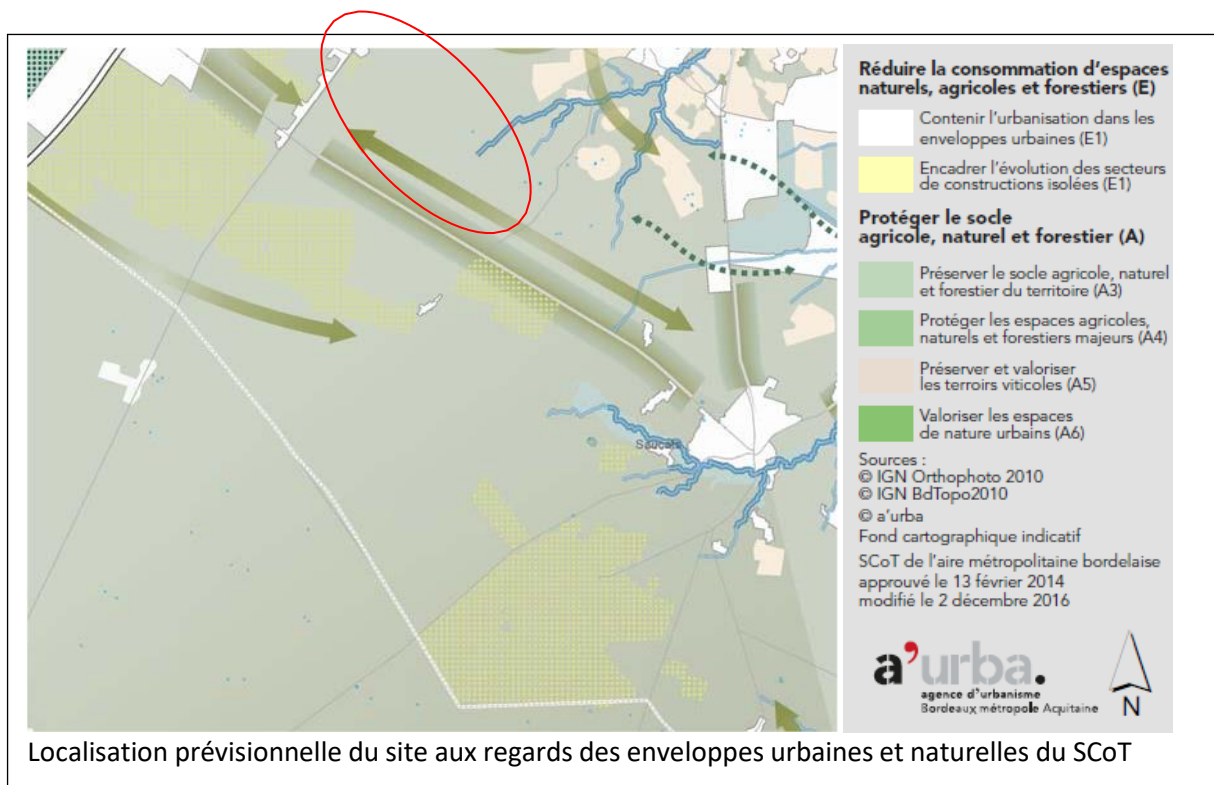
Si ce secteur n'a pas vocation à perdre sa vocation initiale de socle naturel et forestier, il est toutefois précisé dans le SCOT que des « installations, équipements et aménagements [...] gestion des ressources naturelles et énergétiques » sont autorisées.

Ce socle n'a pas vocation à être urbanisé, le SCoT y permet seulement certaines constructions, installations et aménagement sous conditions, notamment assurer la perméabilité de l'espace.

Ainsi le SCoT encourage le recours aux énergies renouvelables et favorise la production décentralisée d'énergies renouvelables. Le SCOT appelle à mobiliser tous les gisements en énergies renouvelables présents localement dans des conditions économiques soutenables.

Par ailleurs, le SCoT recommande de privilégier en priorité les surfaces artificialisées pour le développement de production d'énergies photovoltaïques.

La nature et la densité des panneaux et la possibilité d'une activité agricole sous les installations assurent les conditions de réversibilité du site et de perméabilité d'espace.



CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le projet est directement concerné par les continuités écologiques majeures (*Orientation C2 – Préserver et renforcer les continuités écologiques et paysagères*) mentionnées dans le SCoT qui impose de respecter une certaine perméabilité des espaces pour le déplacement de la faune et des espèces, soit en l'état, soit par la création de solutions compensatoires.

Par ailleurs, le projet est clairement situé dans la grande continuité naturelle du plateau landais. La construction y est par nature limitée et soumise à des motifs d'intérêt collectif. Le mix énergétique recherché sur le territoire pourrait éventuellement constituer un motif recevable de ce point de vue.

Pour autant, les conditions de respect de la perméabilité écologique et d'amélioration de la biodiversité ne sont ni évoquées, ni explicitées et ni détaillées dans le dossier de ce projet d'une

Les modalités garantissant la préservation et la valorisation des liaisons écologiques et la perméabilité écologique pour le déplacement des espèces, ainsi que les outils et dispositions adaptés à la situation restent à préciser.

Par ailleurs, le pouvoir d'éponge et le phénomène d'évapo-transpiration des espaces forestiers sont des éléments importants à évaluer du point de vue du risque d'inondations, notamment pour les secteurs des communes riveraines.

ENERGIE

Du point de vue de l'orientation du SCoT Economiser l'énergie et amorcer la transition énergétique : Le SCoT préconise de « Favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables et de récupération » [...] Il incite et veille à la mise en œuvre de processus de production d'énergies

*renouvelables et de récupération [...].
L'émergence de systèmes productifs locaux doit permettre de conforter et/ou développer des filières ou des installations énergétiques.*

La centrale solaire et l'électrolyseur permettent de diversifier les sources d'approvisionnement énergétique du territoire et participent ainsi au développement du mix énergétique.

EAU

Du point de vue de la gestion du cycle de l'eau (Orientation I2) :

Le projet ne précise pas la manière dont seront gérées les eaux pluviales à la suite du défrichement forestier. La création de crastes ou de fossés d'évacuation d'eau devra être optimale pour permettre l'infiltration des eaux sur la « parcelle ».

Il conviendra également d'évaluer les conditions de rejet des eaux, du point de vue de la qualité physico-chimique des eaux rejetées et de leur impact sur les milieux naturels.

L'électrolyse de l'eau pour générer de l'hydrogène nécessite de grandes quantités d'eau. Le projet devra déterminer l'impact effectif sur les ressources en eau notamment souterraines. Ces dernières sont déjà pour certaines d'entre elles surexploitées.

Le dossier n'est pas suffisamment complet sur ce point pour répondre au respect de cette orientation du SCoT.

ECONOMIE

Selon l'orientation du SCoT : Identifier et conforter les filières émergentes (M1)

Ce projet global avec de nombreuses innovations technologiques s'inscrit parfaitement dans cette orientation du SCoT visant le développement de nouvelles technologies du point de vue du développement économique territorial.

SYNTHESE

Au regard de l'ensemble de ces éléments, même si un certain nombre d'objectifs du projet sont compatibles avec les orientations du SCoT (indépendance énergétique, filières émergentes, nature du projet au regard du zonage), il demeure de nombreuses interrogations sur les impacts du projet notamment en matière environnementale (continuités écologiques, gestion de l'eau) pour pouvoir à ce stade évaluer correctement et totalement la compatibilité du projet avec le SCoT.

UN PROJET STRUCTURANT POUR L'AIRE METROPOLITAINE

Du point de vue du caractère structurant pour une aire métropolitaine à énergie positive à 2050

ENERGIE ET SOBRIETE FONCIERE

Zéro Artificialisation Nette : un nouveau paradigme dans l'aménagement du territoire

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à des fins de production d'énergie renouvelable n'est pas à l'heure actuelle (jusqu'en 2030) considérée comme de l'artificialisation des sols. Il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel que la valorisation de ces surfaces soit considérée au regard des enjeux de biodiversité ou de production agricole de ces espaces.

Faut-il considérer que les éléments du projet tels que le Data Center ou les unités de stockage sont directement liés d'un point de vue fonctionnel à la production d'énergies renouvelables photovoltaïques ?

Une ambition d'un territoire TEPOS à 2050 à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise

Ce projet s'évalue à l'aune de l'ambition stratégique d'une aire métropolitaine à énergie positive à l'horizon 2050, ambition posée dans le futur SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise. C'est bien sur cette dynamique et cette trajectoire que sont fondés les orientations stratégiques et les programmes d'actions des huit PCAET des collectivités porteuses de cette ambition partagée.

Il convient alors de rappeler que ce projet, malgré son envergure et sa taille, ne couvrirait qu'une partie mineure de l'ensemble des besoins des consommations totales de ce territoire métropolitain à 2050, évalués à 10 500 GWh sur l'aire métropolitaine (source ALEC)

TRANSITION ENERGIQUE

Des briques importantes pour une prise en compte plus globale : Data center et hydrogène

Ces nouveaux équipements devraient renforcer l'attractivité économique du territoire de l'aire métropolitaine bordelaise, a minima de la Technopole de Montesquieu, directement ou indirectement en fléchant par exemple de nouvelles installations pour d'autres sociétés, entreprises, PME, TPE, en lien avec ces process spécifiques.

Pour autant, la localisation de ces équipements Data center et unités de stockage, en milieu forestier, sans mesures spécifiques de réduction du risque incendie, n'est-elle pas à questionner ?

AGRIVOLTAÏSME

Pâturage et production locale et de qualité au service du territoire

Pour rappel, le Projet Alimentaire Territorial PAT développé par la Communauté de communes de Montesquieu fixe comme orientation le développement du pâturage.

Le pâturage extensif et le maraîchage qui pourraient être mis en œuvre sous les panneaux solaires constituent l'opportunité de développer un cheptel d'élevage et une production agricole qui n'existent pas à l'heure actuelle dans le secteur.

Cet entretien pastoral sous les panneaux permettrait de limiter les risques d'incendies. Le projet devrait également évaluer la faisabilité et les conditions de déploiement de cette « brique pastorale ».

BIODIVERSITE

Une forêt coupée tous les 26 ans

A date du début du projet moins de 20 % des 2 000 hectares plantés auront plus de 10 ans.

Les surfaces de compensation nécessaires à la réalisation de ce projet pourraient être identifiées préférentiellement sur l'aire métropolitaine bordelaise pour compenser localement les effets de ce projet au bénéfice des projets forestiers des territoires.

De nouveaux écosystèmes pour la faune et la flore

Le secteur est actuellement une chasse privée, doté d'une biodiversité ordinaire. La nouvelle utilisation des surfaces, avec les mesures d'accompagnement nécessaires (corridors écologiques, fossés, haies, remise en état de zones humides...) devrait très probablement permettre d'augmenter significativement la richesse spécifique de ce territoire. Le projet pourrait également être l'occasion de rattacher et de mieux intégrer ces surfaces aux espaces naturels avoisinants pour améliorer la biodiversité.

UN PROJET CONDITIONNE A LA LEVEE D'INCERTITUDES ET A LA LIMITATION DE RISQUES NATURELS ET ECOLOGIQUES

**Du point de vue des conditions
nécessaires pour lever les
incertitudes et limiter les risques
naturels et écologiques**

IMPACT CLIMATIQUE ET RISQUES NATURELS

Plusieurs thématiques nécessiteront d'être étudiées plus en profondeur pour évaluer les impacts potentiels notamment dans un contexte de changement climatique

Inondations

Le changement du couvert boisé impactera l'écoulement des eaux. Il est impératif que le projet puisse apporter les éléments de réponse précis et les aménagements nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens.

Ilots de chaleur

L'impact potentiel de cette installation sur la création d'un îlot de chaleur à l'échelle régionale devra être évalué. Les phénomènes évoqués par des experts sur l'ennuagement, et plus localement les impacts sur le secteur viticole sont à analyser avec plus de précisions.

Impact Carbone

Les premières études sembleraient indiquer que ce projet permettrait de réduire les émissions de carbone du territoire d'une manière significative. Dans la perspective, de la mise en œuvre du projet, cet aspect devra être conforté. D'autant que le bilan carbone des panneaux solaires reste très largement positif, ce qui peut-être moins le cas des autres installations de Data center et unités de stockage.

Biodiversité

L'organisation du projet autour d'une large trame verte et bleue dans laquelle viendraient s'insérer les différents espaces réservés aux panneaux solaires et diverses installations, devrait apporter une double réponse en matière de biodiversité (préservation et création de ripisylves) de gestion des eaux pluviales, de réduction des risques d'incendies et d'évitement d'effet îlot de chaleur.

Accompagnement local sur la transition énergétique engagée par les territoires

Les porteurs de projets pourraient accompagner, par une partie des recettes, des investissements portés par une structure dédiée (SEM énergie) qui investirait localement dans de nouveaux projets locaux pour déployer la transition énergétique (aide à la réhabilitation des logements ou à l'installation de panneaux solaires, ...)

SYNTHESE

En cas de non-réalisation du projet, la gestion de ce secteur aujourd'hui réservé à la chasse en enclos et à une exploitation forestière avec des coupe rases régulières, resterait inchangée.

Le potentiel de développement énergétique et de mix énergétique que dégage ces espaces participe à l'engagement de l'aire métropolitaine dans la transition énergétique à la hauteur des exigences nationales, régionales et locales qui s'imposent aujourd'hui.

CONCLUSION

UN PROJET STRUCTURANT A CONSOLIDER POUR PERMETTRE UN DEVELOPPEMENT RESILIENT ET SOLIDAIRE A L'ECHELLE DE L'AIRE METROPOLITAINE BORDELAISE

Il convient, en premier lieu, de considérer le double intérêt d'un projet d'envergure nationale qui répond aux exigences de la stratégie française énergétique et celui d'un projet local à fort rayonnement économique, technologique et d'innovation énergétique.

Le projet Horizeo permettrait de doter le territoire d'un équipement structurant en matière énergétique et économique, en correspondance avec les orientations stratégiques du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. Et celles en préparation d'un SCoT bioclimatique qui vise l'atteinte de l'objectif d'un territoire métropolitain à énergie positive à l'horizon 2050.

Cependant, plusieurs facteurs ne permettent pas en l'état de jauger la compatibilité du projet avec le SCoT : la question de la préservation et valorisation des continuités écologiques au sein du parc et dans son environnement (Landes de Gascogne), la question de la gestion de l'eau, celle des risques naturels d'inondations et de feux de forêts, des effets climatiques du projet sur la gestion forestière et agricole, et notamment sur la gestion des risques climatiques des espaces viticoles de l'AOC Pessac Léognan, proches de la future exploitation, etc.

Ces insuffisances dans la présentation du projet et des mesures d'accompagnement et de compensation indispensables ne permettent pas, à ce stade de la démarche d'évaluer correctement et complètement la compatibilité du projet avec les orientations du SCoT.

Au-delà du SCoT, dans une optique d'aménagement résilient et solidaire, les incertitudes du projet demeurant en termes de retombées fiscales, de perturbations climatiques (ilots de chaleur) ou d'occurrences accrues des risques naturels (incendies, inondations) devront être évaluées pour que ce projet d'envergure puisse contribuer à la transition énergétique du territoire métropolitain et à la réussite du mix énergétique.

Ce projet doit constituer un levier concret (énergétique, financier, biodiversité, agriculture, ...), au niveau de l'aire métropolitaine bordelaise, pour être un outil supplémentaire dans le vaste chantier de la transition au sens global du terme qui est engagée et largement portée par l'ensemble des collectivités publiques.

Et à ce titre, un tel projet devrait être exemplaire du point de vue écologique et environnemental dans l'évolution et la gestion de ces espaces forestiers. Ce projet doit également être innovant du point de vue de la conciliation d'un projet industriel à caractère énergétique et du respect des impératifs de gestion du cycle de l'eau et de valorisation de la biodiversité locale, ordinaire ou remarquable portée par ces espaces forestiers.